



Déclaration liminaire du SNALC

CSA-SD de l'Aude, 8 mars 2024

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les Membres du CSASD,

A l'heure où se tient cette instance, nous attendons toujours les textes qui doivent préciser les modalités de mise en œuvre de la réforme dite du « choc des savoirs ». Cela déstabilise l'institution et va avoir des conséquences non négligeables sur les conditions de travail de nos collègues puisque nous examinons aujourd'hui les effets de l'évolution des moyens sur les postes.

Le SNALC se réjouit bien sûr de la création de 2 postes supplémentaires depuis le groupe de travail (en anglais à Capendu et en mathématiques à Grazailles), et de l'annulation d'une suppression envisagée en éducation musicale. Cela porte le nombre de créations de postes à 13, pour 8 suppressions, soit un solde de 5 postes supplémentaires à la rentrée 2024. Nous déplorons cependant les 8 mesures de carte scolaire, notamment parce que dans certains cas les collègues touchés par cette mesure risquent d'avoir des difficultés à retrouver un poste proche de leur poste actuel.

Les collèges de notre département sont parfois assez éloignés les uns des autres. Cela pénalise fortement certains des collègues à qui l'on demande de compléter leur service dans un établissement qu'ils n'ont pas choisi. Les frais de déplacement ne compensent que très partiellement tout ce qu'ils engagent pour remplir au mieux leur mission. L'année prochaine, ce sont 64 professeurs qui vont devoir parcourir les routes du département, gérer la fatigue que cela implique, aller à la pêche aux informations pour suivre correctement la vie de deux établissements en même temps, voire trois dans

quelques cas. Le professeur qui complète son service n'est jamais vraiment installé nulle part, et cela nuit à la qualité de son enseignement et au suivi de ses élèves.

Le SNALC s'inquiète de voir apparaître des compléments de service dans une discipline différente de celle de recrutement : 5 collègues sont concernés, dont 2 services lettres classiques-lettres modernes, un service lettres modernes-histoire géographie, un service SVT-mathématiques, un service technologie-physique chimie.

Nous vous avons alerté l'année dernière concernant les conséquences de l'étiquetage discutable « lettres modernes » dans les TRMD, lorsque les établissements expriment en réalité des besoins de français. A quand une adaptation de l'outil informatique sur ce sujet délicat ? Rappelons encore une fois que le français peut être enseigné par des professeurs de lettres modernes ou de lettres classiques. Mais en ce qui concerne les postes, si l'on divise le service d'un professeur de lettres classiques en « lettres classiques » et « lettres modernes », cela rend le poste tributaire des évolutions d'effectifs d'élèves latinistes et hellénistes, alors que les postes de lettres classiques sont en réalité économiques du fait de leur trivalence : trois disciplines différentes susceptibles d'être assurées par un seul et même professeur...

Quoi qu'il en soit, nous observons que des postes de lettres classiques ferment dans notre département, alors que de nombreux postes de lettres modernes sont créés. L'an dernier, 2 postes de lettres classiques étaient supprimés, 8 postes de lettres modernes créés. Pour la rentrée 2024, 2 nouveaux postes sont supprimés en lettres classiques, 6 postes de lettres modernes créés. Le SNALC vous demande de préserver autant que possible les postes de lettres classiques, car sans professeurs susceptibles d'enseigner les langues anciennes, il ne peut y avoir de latinistes et d'hellénistes. A terme, sans ces enseignements, notre pays se priverait d'un accès direct aux textes qui fondent notre culture gréco-romaine. Il ne suffit donc pas de mettre en place des dispositifs Mare Nostrum et Français Culture Antique, il faut également en toute logique avoir une réflexion sur les postes de lettres classiques et leur répartition dans le département. Avec ces 2 nouvelles suppressions, il n'y aura plus qu'un seul poste de lettres classiques par collège en moyenne dans notre département, avec en réalité une répartition inégale des postes, et des collèges qui en sont tout simplement dépourvus.

Nous attirons également votre attention sur la situation de nos collègues professeurs de technologie. La suppression de l'heure de 6^e devait être récupérée sur le cycle 4, mais ce n'est apparemment plus à l'ordre du jour. La conséquence, c'est que cette discipline est impactée par des sous-services (4 sur un total de 13 postes en sous service) et que 2 de nos collègues vont être touchés par une mesure de carte scolaire. Pour éviter cela, certains sont prêts à tout enseigner, physique chimie ou autre chose. Evidemment, pour le SNALC, mieux vaudrait leur restituer les heures perdues pour faire ce dont ils sont réellement spécialistes, et restituer donc également ces heures aux élèves de 6e, particulièrement déstabilisés cette année de ne plus avoir bénéficié d'accompagnement dans leur apprentissage des outils numériques.

Ces quelques exemples devraient nous suggérer que l'on ne peut se contenter de chercher à faire des économies à tout prix lorsque des personnes sont en jeu. A ce jour, il reste 61 BMP vacants, soit 458 heures ou près de 26 postes. Parmi ces BMP, on décompte 4 blocs de 18 heures, et plusieurs autres blocs ayant des quotités assez importantes qui pourraient donner lieu à des partages de services différents ou même à des créations de postes supplémentaires, y compris parfois avec de légers sous-services. Le SNALC espère donc que les éventuelles améliorations de ce projet iront dans le sens de la souplesse.

Rappelons par ailleurs que dans les faits les professeurs ne sont jamais vraiment en sous-service. La moitié d'entre eux travaillent au moins 43 heures par semaine et selon une note de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 56% d'entre eux déclarent avoir l'impression que leur charge de travail est trop importante, de l'ordre de 8 à 10 sur une échelle de 1 à 10 (10 indiquant une charge de travail excessive). Le SNALC considère donc dans ces conditions qu'il faut éviter autant que possible d'ajouter à l'épuisement de nos collègues la fatigue de trajets qui pourraient parfois être évités. Un professeur doit se sentir bien pour bien enseigner !

Les représentants du **SNALC** au CSA-SD de l'Aude

snalc

snalc

snalc

snalc